

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 mai à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Vincent FEUGA, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Cathy SEGURA, Angélique RODRIGUEZ, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Marie LASCOURREGES, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, José-Manuel ROQUE.

Absents excusés : Isabelle MEROUGE donne pouvoir à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER

Stéphane SANCHIS est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11 mai 2018

DECISIONS DU MAIRE :

NEANT

1 - POINT BUDGETAIRE

M le Maire présente au conseil municipal le point budgétaire arrêté au 11 mai 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 1 588 031€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 800 857€.

2 - DECISION MODIFICATIVE

Ouverture de crédits :

M le Maire indique au conseil municipal l'ajustement des crédits suite à la communication des dotations reçues après le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à procéder à l'ouverture des crédits supplémentaires suivants :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Ouverture	
229 Dynamisation station vélo	21	2188/020 autres matériels		330,00
83 Voiries divers	21	2135/020 aménagements		23 200,00
90000000007 bâtiments divers	21	21318 tvx autres bâtiments		23 200,00
		Total dépenses		46 730,00
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
OPFI (ordre)	021	021/020 virt section de fonctionnement	46 730,00	
		Total recettes	46 730,00	
		TOTAL section	46 730,00	46 730,00
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Ouverture	
OPFI (ordre)	023	023/020 virt section d'investtissement		46 730,00
		Total dépenses		46 730,00
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
	74	74121/020 DSR	31 164,00	
	74	74127/020 Dotation Nat.de péréquation	15 566,00	
		Total Recettes	46 730,00	
		TOTAL SECTION	46 730,00	46 730,00

Ouverture de crédits

M le Maire indique au conseil municipal suite à la demande de la collectivité pour le dégrèvement de la taxe foncière pour les années 2012,2013,2014,2015,2016 et 2017 et la réponse favorable du service des impôts, il y a lieu d'ouvrir des crédits sur le compte 773 mandats annulés sur exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à procéder à l'ouverture des crédits supplémentaires suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Ouverture	
	011	6188/020 Autres frais divers		5 950,00
		Total dépenses		5 950,00
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
	77	773/020 mandats annulés sur exercices antérieurs	5 950,00	
		Total Recettes	5 950,00	
		TOTAL SECTION	5950,00	5950,00

3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE URBAIN POUR ENFANTS – ESPACE DU 8 MAI 1945

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2122-21 ;

Considérant le projet d'aménagement d'un espace urbain pour enfants sur l'espace du 8 mai 1945 ;

Vu les offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence réalisée le 6 février 2018 ;

Vu les offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence réalisée le 10 avril 2018, consécutivement à la décision du Maire de déclarer le lot n°3 fontainerie sans suite, en raison de l'insuffisance de concurrence pour ce lot ;

Attendu que le cumul des offres les mieux-disantes issues de ces deux consultations respecte le budget alloué à l'opération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer le marché d'aménagement d'un espace urbain, aux conditions suivantes :

- Lot n°1 : Génie civil et réseau fontainerie
Titulaire du lot : IS BATIMENT – ZI Malleprat – 6 bis, chemin des Marguerites – 33650 Martillac
Montant du lot en € HT : 105 000,00 €
Montant du lot en € TTC : 126 000,00 €

- Lot n°2 : Electricité
Titulaire du lot : LAURENT FRAPIER Entreprise – ZI Camparian – 33870 Vayres
Montant du lot en € HT : 1 435,27 €
Montant du lot en € TTC : 1 722,32 €
- Lot n°3 : Fontainerie
Titulaire du lot : TECHNIC SYSTEMES – 97, chemin de Bel Air – 33850 Léognan
Montant du lot en € HT : 18 774,00 €
Montant du lot en € TTC : 22 528,80 €
- Lot n°4 : Sculpture bois – Aire de jeux
Titulaire du lot : DAVID STEINFELD – Saint Charmant – 30170 Monoblet
Montant du lot en € HT : 12 300,00 €
Montant du lot en € TTC : 14 760,00 €

Article 2 : d'engager les dépenses ci-dessus énumérées.

4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION PRE PROJET ALTERNATIVE COLLECTIVITES (APPAC)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la mairie de Créon a sollicité l'association APPAC dans le cadre de la requalification de la rue Pierre et Marie Curie. Cette association met en relation des étudiants d'IUT (Institut Universitaire de Technologie) et des collectivités pour leur permettre de travailler sur des cas concrets.

Les étudiants qui travaillent sur notre projet étudient à l'IUT de Gradignan et préparent un diplôme en Genie Civil et Développement Durable.

Les pré-projets que ces étudiants vont nous remettre ne sont pas facturés par l'IUT car ils rentrent dans le cadre de leur formation. Cependant, l'association a besoin de fonds pour dédommager les étudiants lors des déplacements sur les communes. Pour cette raison, l'association APPAC sollicite une subvention de la part de la mairie de Créon au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote une subvention de 500€.

5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DON POUR BERGONIE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que lors du décès de Mme Sylvie BERNARD agent de la Commune, la famille a proposé de faire un don à l'Institut Bergonié.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 500€ à l'Institut Bergonié

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote la subvention proposée.

6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LIGUE DES MOTARDS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que La ligue des Motards organise le 7 juillet 2018 « La journée de sécurité routière à Créon ».

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1200€ pour organiser cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés, vote une subvention de 600 €.

7 - NUMEROTATIONS DE PARCELLES

- BD DE VERDUN

M le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'attribuer un numéro pour régularisation à la parcelle suivante :

AB 1060 = 18 Boulevard de Verdun

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.

- PARCELLE AK 960

M le Maire indique au Conseil municipal qu'après une division foncière, il convient d'attribuer un numéro à la parcelle suivante :

AK 960 = 17 bis rue Montuard

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.

8- ADHESION DES COMMUNES DE BONNETAN, CREON, CROIGNON, CURSAN, LE POUT, SADIRAC, SAINT-SULPICE ET CAMEYRAC A LA COMPETENCE D "DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE" AU SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN

Depuis le début de l'année 2018 les communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac, Saint Sulpice et Cameyrac, ont délibéré pour adhérer à la compétence D « Défense Extérieure Contre l'Incendie » du SIAEPA de Bonnetan (cf. liste des communes ci-dessous).

Tableau des communes demandant l'adhésion à la compétence D « DECI »

Communes	Date de la délibération	COMPETENCE D « DECI » choix des missions		
		Création et maintenance des PEI (Base)	Schéma directeur (Optionnel)	Contrôle des PEI (Optionnel)
Bonnetan	29/01/2018	x	x	
Créon	31/01/2018	x		
Croignon	15/02/2018	x	x	x
Le Pout	05/03/2018	x		
Sadirac	01/03/2018	x	x	
Saint Sulpice et Cameyrac	05/03/2018	x		
Cursan	12/03/2018	x		

Conformément à l'article 4 des statuts du SIAEPA de la région de Bonnetan, le transfert de compétence s'opère dans les conditions fixées aux articles L5211-18 du CGCT (pour l'adhésion à une compétence optionnelle).

Le membres du SIAEPA de la région de Bonnetan ont trois mois pour se prononcer sur ces sept nouvelles adhésions relatives à la compétence D « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération du SIAEPA de Bonnetan n°10/2018 du 03 Avril 2018.

Entendu les propos de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion des communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac, Saint Sulpice et Cameyrac à la compétence D « Défense Extérieure Contre l'Incendie » du SIAEPA de Bonnetan.

9 - DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE- SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que toutes les collectivités sont concernées par l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du règlement européen sur la protection des données (RGPD). L'objectif majeur de ce texte est de renforcer les droits des citoyens européens vis-à-vis de la protection de leurs données personnelles, dans un environnement numérique croissant et mondialisé. Dans ce contexte, ce texte modifie fortement les obligations des organismes et de leurs sous-traitants, renforce les droits des personnes concernées, ainsi que les contrôles et les sanctions.

La commune de Créon a donc l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPO) et il nous est proposé de mutualiser ce DPO à Gironde Numérique dans le même cadre que les services qui sont déjà à notre disposition.

Ce délégué aura pour mission de nous informer, de nous accompagner pour que chaque collectivité soit en conformité et d'être le relais auprès de la CNIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal désigne Monsieur Joachim JAFFEL-Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de Créon et de désigner Madame LE BOT (en cas d'absence Mme MARTINEZ) en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Créon.

10- TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES 2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de 12 jurés à partir de la liste électorale afin de figurer sur la liste préparatoire annuelle des jurés pour l'année 2019.

Les électeurs suivants sont tirés au sort :

- 1) Aline DELLAC
- 2) Jérémy BALARD
- 3) Denise DESMOND née BOURMAUD
- 4) Mathieu OLIVER
- 5) Daniel RODRIGUEZ
- 6) Sabrina TAILLADE
- 7) Didier CONTE
- 8) Colette BROTTAUX née MONGAZON
- 9) Cécile CACCIAGUERRA née ROUSSILLON
- 10) Evelyne MOUSNIER née LOCATELLI
- 11) Denis BALANCE
- 12) Stéphanie PAEZ-REZENDE

11 - GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVENIR DU CAFE DE LA PAIX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Créon a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier pour acheter le bâtiment cadastré AB 855 et AB 856, rue Amaury de Craon (Café de la Paix).

Il convient maintenant de définir le devenir de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de former un groupe de travail sur le sujet.

Les membres de ce groupe de travail sont :

- Pierre Gachet
- Jean Samenayre
- Mathilde Feld
- Stéphane Sanchis
- Patrick Faggiani
- Nathalie Dejean Ibanez
- Isabelle Mérouge
- Emilie Berret
- Marie Lascourrèges
- Vincent Feuga
- Sylvie Desmond
- Angélique Rodriguez

12 - ELECTION DE LA ROSIERE 2018

M le Maire prononce le huis clos pour procéder à l'élection de la Rosière 2018.

Après les opérations de vote à bulletin secret, le conseil municipal a élu à la majorité Fanny PERALME, Rosière 2018.

13 - DESIGNATION ROSIER 2018 (RESULTAT DU CONCOURS)

Gabriel BREHAULT a été désigné Rosier 2018 par le Jury.

.L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	José Manuel ROQUE	Ivana CHIRICO-GRENIER <i>Absente</i>
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE <i>Procuration</i>	Marie Chantal MACHADO <i>Absente</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET	Vincent FEUGA	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES	Danielle TERRAL	Claude BAZARD <i>Absent</i>